

Mémoire de Monique Meunier

Adressé

à la Commission parlementaire de la santé et des services sociaux

Pour l'audience particulière des 22 et 23 avril 2013.

concernant « l'étude de la pétition portant sur la fluoration de l'eau potable »

Trois-Rivières, le 15 avril 2013

Mesdames et Messieurs les députés,

Je suis citoyenne de Trois-Rivières et mère de 3 jeunes enfants. Jusqu'à présent, j'ai été responsable de la santé de mes enfants, et de ma santé. J'ai posé mes choix en santé pour mes enfants et moi-même, sans pression, en toute connaissance de cause.

En ce qui concerne la fluoration de l'eau potable, je suis indignée que l'on veuille **m'imposer un traitement médical à mon insu**. J'irai même jusqu'à dire que **ma ville souhaite m'intoxiquer et que mon gouvernement cautionne une telle ambition**.

Je suis donc très heureuse qu'une commission parlementaire se penche sur la question aujourd'hui.

J'ai récemment tenté d'entrer en contact avec des universités et Cégep concernant leurs programmes destinés aux futurs dentistes et hygiénistes dentaires.

Je n'ai reçu qu'une seule réponse. Serais-je dérangement par mes questions ?

Selon toute vraisemblance, cette unique réponse reçue serait-elle représentative ?

Voici un résumé de ce que l'on m'a dit :

- Il y a des cours qui abordent la fluoration de l'eau potable, mais ces cours sont uniquement réservés aux étudiants. (Je ne pourrai donc pas voir ou lire, le contenu de l'information donnée aux étudiants.)
- Rien ne démontre que le fait de fluorer l'eau potable ai des effets néfastes sur la santé.
- Toutes les écoles et universités sont favorables à la fluoration de l'eau potable.
- Les cours n'informent pas sur l'origine « industrielle » du fluorure déversé dans l'eau potable.

Ces réponses me remplissent de stupéfaction. D'abord parce qu'elles démontrent que les étudiants ne reçoivent pas une formation objective, mais volontairement pro-fluor.

Pourtant, les codes qui régissent les professions médicales sont clairs, voici ce qu'ils disent :

- L'article 14 du code de déontologie du Québec stipule que « *Le médecin doit favoriser les mesures d'éducation et d'information dans le domaine où il exerce* ».
- L'article 21 du code de déontologie médicale du Canada stipule qu'il faut : « *Fournir à vos patients l'information dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées au sujet de leurs soins de santé et répondre à leurs questions au meilleur de vos compétences.* » (Source : <http://policybase.cma.ca/dbtw-wpd/PolicyPDF/PD04-06F.pdf>)
- L'article 89 de la section VII.I du code de déontologie médicale du Québec dit que « *Le médecin exposant des opinions médicales par la voie de quelque média d'information doit émettre des opinions conformes aux données actuelles de la science médicale sur le sujet et, s'il s'agit d'une nouvelle méthode diagnostique, d'investigation ou de traitement insuffisamment éprouvée, mentionner les réserves appropriées qui s'imposent.* »

(Source : http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/M_9/M9R17.HTM)

À la lecture de ces 3 points de loi, je trouve inadmissible que les médecins dentaires et hygiénistes dentaires ne reçoivent pas une formation objective et actualisée des études concernant la fluoration de l'eau potable. Qu'ils présentent les traitements au fluor, en cabinet, ainsi que la fluoration de l'eau potable comme un mode de prévention de la carie dentaire. C'est inexact et incomplet. En totale infraction avec leurs codes de déontologie, et aussi en infraction avec le serment d'Hippocrate qui demande « *primum non nocere* » (d'abord ne pas nuire).

J'attends donc que ces éléments soient pris en compte, que le Gouvernement décide de stopper la fluoration de l'eau potable, et s'engage à modifier le cursus des étudiants en dentisterie et en hygiène dentaire, pour qu'y soient incluses les études démontrant les effets négatifs de la fluoration de l'eau potable.

J'attends avec impatience les décisions que vous rendrez prochainement.

Je vous prie d'accepter, Mesdames et Messieurs les Députés, mes salutations respectueuses.

Monique Meunier